

## LOGEMENT

# La rénovation thermique de votre immeuble, c'est parti !

**/// Avec une réunion publique à la Mairie du 19<sup>e</sup> le 30 septembre et le lancement de l'appel à candidatures qui durera 6 mois, l'Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB) est engagée dans l'arrondissement ! Tous les types d'immeubles d'habitats privés peuvent être accompagnés dans cette démarche.**

**P**ortée par la Ville et la Mairie du 19<sup>e</sup>, l'OPATB 19<sup>e</sup> est un dispositif d'accompagnement des propriétaires dans la démarche de rénovation énergétique de leurs bâtiments, notamment via des travaux d'isolation thermique.

Face au constat du réchauffement climatique et l'identification des activités humaines comme causes de ce dérèglement, des objectifs ont été fixés à grande échelle. La loi Grenelle I prévoit la réduction de 38 % de la consommation

énergétique des bâtiments d'ici 2020 et le paquet Énergie Climat adopté par le Conseil de l'Europe en 2012 fixe également des objectifs ambitieux. Paris a affirmé sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique avec l'adoption du Plan Climat. Par rapport à 2004, il vise à l'horizon 2050, une réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, une réduction de 25 % de la consommation énergétique et l'atteinte de 25 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation

énergétique totale. Parmi les activités énergivores et émettrices de gaz à effet de serre, les logements sont tout particulièrement visés par le Plan Climat. Leur surconsommation énergétique est surtout liée à l'utilisation du chauffage, à l'ancienneté des immeubles et à leur mauvaise isolation thermique. La réalisation d'opérations de rénovation thermique des bâtiments apparaît alors comme une nécessité : c'est une action locale en réponse à des enjeux et des objectifs globaux.

## Embellir et agir en faveur de l'environnement

L'OPATB 19<sup>e</sup> intègre une ambition environnementale d'envergure avec des financements dédiés aux actions en faveur de l'environnement, en complément des subventions pour l'isolation thermique extérieure des bâtiments. Pour un cadre de vie plus vert, plus beau, plus agréable, il est possible de végétaliser toits, façades et cours. Vous pouvez aussi profiter de la rénovation thermique de votre immeuble pour :

- adapter des locaux au système de tri sélectif des déchets ;
- mettre en place un dispositif de récupération des eaux de pluie ;
- installer un composteur ;
- adapter des locaux ou créer un emplacement pour les vélos.

## PLUSIEURS OBJECTIFS

La rénovation thermique des bâtiments est à la fois une réponse à l'enjeu écologique du réchauffement climatique et un moyen d'amélioration des conditions de vie des habitants du 19<sup>e</sup>.

## Mieux se chauffer, moins cher

Le chauffage est un poste de dépense très important. En 2006, les ménages d'Île-de-France avaient déjà une facture énergétique moyenne de 1 260 euros

**MAIRIE DE PARIS** 

**Mairie du 19<sup>e</sup>**

**AVEC VOTRE CONSEILLER THERMIQUE,  
RÉNOVEZ VOTRE IMMEUBLE DANS LE 19<sup>E</sup>  
ET LIMITEZ VOS  
DÉPENSES D'ÉNERGIE**



Conseils techniques  
+  
Recherche financements  
+  
Accompagnement personnalisé  
=  
**GRATUIT**

**opatb19<sup>e</sup>**  
OPÉRATION PROGRAMMÉE  
D'AMÉLIORATION THERMIQUE  
DES BÂTIMENTS  
La rénovation thermique en marche !

 **PACT**  
Plan d'Action Climat  
www.opatb19-paris.fr

**POUR NOUS CONTACTER**  
92 Bd de la Villette • 75019 Paris  
**01 79 97 62 90**  
[www.opatb19-paris.fr](http://www.opatb19-paris.fr)

paran, dont 60 % à 70 % consacrés au chauffage et à l'eau chaude sanitaire. Avec l'augmentation du prix de l'énergie, de nombreux ménages ont de plus en plus de mal à faire face à leurs factures énergétiques et se retrouvent en situation de forte précarité. La rénovation thermique des logements permet aux ménages de réduire considérablement leurs dépenses liées à l'énergie. L'OPATB est un outil de lutte contre la précarité énergétique : mieux se chauffer, moins cher.

### Un cadre de vie plus sain

Les logements énergivores sont à l'origine d'importantes émissions de gaz à effet de serre. Ces gaz sont notamment

responsables de l'effet îlot de chaleur, source d'inconfort dans l'espace urbain, notamment en été, et de problèmes de santé publique.

En réduisant les consommations énergétiques des logements, l'OPATB permet d'agir en faveur de la santé publique et du confort des habitants.

### Conforter la valeur patrimoniale de son logement

L'OPATB permet d'intervenir à l'extérieur comme à l'intérieur des logements et dans les parties communes. Elle permet l'amélioration du cadre de vie des habitants et impacte positivement la valeur patrimoniale de leurs logements.

### OPATB 19<sup>e</sup> : mode d'emploi

L'OPATB 19<sup>e</sup> est une opération sans précédent : c'est la première fois qu'une Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments est menée à l'échelle d'un arrondissement entier. **Dan Lert, Adjoint au Maire**, a été spécialement délégué à l'OPATB 19<sup>e</sup>. Afin de s'assurer la compétence de professionnels, la Ville a mandaté le PACT, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat. Les copropriétés volontaires devront déposer un dossier de candidature auprès du PACT, qui accompagnera gratuitement les propriétaires tout au long du processus.

#### Les missions du PACT

- Aider les copropriétés à lancer la démarche dans leur immeuble : mobiliser l'ensemble des copropriétaires et monter le dossier pour candidater à l'OPATB 19<sup>e</sup>.
- Aider les copropriétés à choisir les professionnels pour réaliser et financer l'audit énergétique de l'immeuble.
- Aider les copropriétés à mobiliser les financements adaptés à leur projet et choisir les professionnels pour réaliser les travaux.

#### ► Pour en savoir plus :

**Réunion publique d'information sur l'OPATB 19<sup>e</sup> mardi 30 septembre à 19 h dans la salle des fêtes de la Mairie du 19<sup>e</sup> (5/7 place Armand-Carrel).**

► [www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)

► [www.opatb19-paris.fr](http://www.opatb19-paris.fr)

**PACT : 92 boulevard de la Villette**

**Ouvert du lundi au vendredi**

**de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h**

**01 79 97 62 90**